



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 21 Septembre 2023 – 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Etaient présents : Alain PICARD, Maire,
Alain MORINIERE, Premier adjoint, Marie-Noëlle JOBARD, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Florence DABIN, Adjointes au Maire,
Maurice MARSAULT, Catherine ROZE, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Isabelle BARDOUIL, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN, Séverine RIPOCHE, Guillaume BILLAUD, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Les conseillers municipaux, dont les noms suivent, ont donné pouvoir à un collègue de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom :

Nom du mandant :	Nom du mandataire :
Christian DAVID donne pouvoir à	Alain PICARD,
Jean-Claude LECHAT donne pouvoir à	Hervé GARREAU,
Alice LAZAR donne pouvoir à	Alain MORINIERE.

Absente-excusee : Noëlle ROUSSEAU.

Le Conseil municipal désigne M. Didier MINGOT comme secrétaire de séance.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023

Le procès-verbal du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article l2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Fonctionnement

Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
30/08/2023	Entretien préventif éclairage public	SIEML	6 334,60 €

Investissement

Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
31/08/2023	Bâche pour pergola	OGER Thierry	6 515,60 €

03 – Sécurité publique – Etat de situation de la commune par la gendarmerie nationale - Information

A la suite de la question posée par M. Vincent Copin lors du conseil municipal du 11 mai, M. le Maire a convié le Lieutenant Mickaël PEULMELLE, commandant de la BTA de Sèvremoine afin qu'il fasse le point sur les incivilités sur la commune.

M. le Lieutenant Mickaël PEULMELLE se présente aux conseillers municipaux. Il dirige la brigade de Sèvremoine depuis le 1^{er} août 2021. Il est originaire de l'est de la France. Dès le départ, Le Lieutenant veut rassurer les élus, la commune du May-sur-Evre fait partie des « bons élèves ». Le Lieutenant présente son territoire d'action. La brigade couvre 44 619 habitants pour une surface de 320 km² pour 25 personnels à la brigade.

994 faits (crimes et délits) pour le bridage en 2022, le May sur Evre 140 faits, la Séguinière 136 faits en comparaison.

1 000 à 1 300 interventions par an pour les gendarmes sur les 4 dernières années.

Le fait marquant depuis ces 4 dernières années est la libération de la parole en matière de conflit intrafamilial qui est une priorité gouvernementale, 50% des personnes en garde à vue sont des auteurs de violences intrafamiliales.

En heures gendarme, le temps de travail des 25 gendarmes se répartit de la manière suivante :

- Accueil du public : 6,5%
- Enquête judiciaire : 30%
- Rédaction de pièces : 5 à 8,5%
- Police de la route : 3%
- Patrouille : 14%
- Gestion administrative : 7%
- Contact élus : 0,5 à 1%
- Présence sur la voie publique : 50%

Aujourd'hui, l'ensemble du personnel est présent. Sur les 25 gendarmes, 12 sont OPJ. Le gendarme Auvinet est dédié à la commune. Les gendarmes se spécialisent (prise d'empreinte, sensibilisation aux nouvelles technologies, enquêteurs en travail illégal, formateur secouriste tactique, enquêteurs en immigration irrégulière). Les gendarmes sont dotés de caméra piéton depuis un peu plus d'un an.

Le Lieutenant fait ensuite un focus sur le May-sur-Evre par items d'infractions.



Pour les vols liés aux véhicules, le chiffre a doublé lié à un phénomène « les raids ». Des personnes descendent de Paris ou de l'est de la France pour des opérations ciblées. La commune a été très touchée ces derniers temps avec Bégrolles, St Macaire en Mauges et St André. C'est deux à trois fois par an avec des personnes très mobiles. Sur le territoire, il y a nationale 249 qui est gratuite, qui permet d'aller vite et qui n'est pas équipée de caméra.

M. Morinière demande si des moyens de prévention pourraient être mis en œuvre. Hormis, prévenir les artisans afin qu'ils évitent de laisser leurs véhicules dehors, les conseiller à investir sur des serrures sécurisées, le but du jeu si les personnes ne peuvent pas sécuriser et mettre à l'abri leurs véhicules, c'est de les équiper.

Entre 2022 et 2023, finalement il y a 30% d'interventions en moins sur le secteur, 50% d'ivresse publique et manifeste en moins, les atteintes aux biens qui ont été divisées par deux, zéro cambriolage et les dégradations divisées par 9 à comparer à l'augmentation de la présence sur le terrain de 13%. Le May-sur-Evre fait donc partie des très bons élèves. Les caméras sont bien dissuasives.

M. Copin demande si éteindre l'éclairage public augmente la délinquance. Pour le Lieutenant, les chiffres parlent d'eux-mêmes, l'extinction de l'éclairage public n'entraîne pas de facto une augmentation de la délinquance. Il faut un éclairage raisonné, quand il y a une manifestation, l'éclairage peut rester allumé. L'éclairage est remis en place à 6h du matin et s'allume en fonction de la luminosité.

Pour le Lieutenant, le meilleur levier est la vidéoprotection qui est le fer de lance pour la sécurité des communes.

04 – Ressources Humaines – Tableau des effectifs - Décision

M. le Maire exposera les derniers mouvements de personnel depuis le mois de juillet.

EFFECTIFS titulaire				
Grade de l'agent qui occupe le poste	catégorie	Sa position	Quotité de temps de travail réel	statut
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint administratif	C	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint administratif principal	C	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint administratif principal	C	Activité	35,00	Titulaire
FILIERE CULTURELLE				
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal	C	Activité	28,00	Titulaire
Adjoint d'animation	C	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint d'animation	C	Activité	35,00	Stagiaire
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
FILIERE SOCIALE				
FILIERE TECHNIQUE				
service bâtiment				
Technicien principal	B	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint technique	C	Activité	35,00	Stagiaire
service espaces verts				
Technicien principal	B	Activité	35,00	Titulaire
Agent de maîtrise principal	C	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint technique principal	C	Activité	26,00	Titulaire

service voirie				
Agent de maîtrise principal	C	CM	35,00	Titulaire
Agent de maîtrise principal	C	Activité	35,00	Titulaire
service animation				
Adjoint technique principal	C	Activité	28,00	Titulaire
service restaurant scolaire				
Adjoint technique principal	C	Activité	28,00	Titulaire
Adjoint technique principal	C	Activité	26,00	Titulaire
service généraux				
Adjoint technique principal	C	Activité	35,00	Titulaire
Adjoint technique principal	C	Activité	29,00	Titulaire
école Jean Moulin				
Adjoint technique principal	C	Activité	35,00	Titulaire

Nombre de postes titulaires ouverts 20

Nombre de postes titulaires pourvus 20

Nombre d'Equivalents Temps Plein 19

EFFECTIFS contractuels				
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail réel	statut
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	Activité	24,50	CDD annualisé
Adjoint administratif principal	C	Activité	35,00	CDD annualisé
Apprentie communication				
Apprentie animation vie locale				
FILIERE CULTURELLE				
Attaché	A	Activité	35,00	CDI
Adjoint du patrimoine	C	Activité	28,00	CDD annualisé
FILIERE ANIMATION				
Opérateur APS qualifié	C	Activité	2,75	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	35,00	CDI
Adjoint d'animation	C	Activité	35,00	CDD / Contrat d'apprentissage
Adjoint d'animation	C	Activité	10,50	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	6,86	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	28,70	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	28,00	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	28,00	CDD annualisé
Adjoint d'animation	C	Activité	35,00	CDD annualisé (0,5 ETP ATSEM)
Adjoint d'animation	C	Activité	10,50	CDD annualisé
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
FILIERE SOCIALE				
ATSEM	C	Activité	35,00	CDD annualisé
ATSEM	C	Activité	35,00	CDD - remplacement Mme Plard
FILIERE TECHNIQUE				

service bâtiment				
Adjoint technique	C	Activité	35,00	CDD - remplacement
Adjoint technique	C	Activité	35,00	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	21,00	CDD
service espaces verts				
Adjoint technique	C	Activité	35,00	CDD
Adjoint technique	C	Activité	35,00	CDD
service voirie				
restaurant scolaire				
Adjoint technique	C	Activité	26,00	CDD Remplacement
Adjoint technique	C	Activité	11,50	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	18,56	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	18,56	CDD annualisé
pause méridienne				
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,82	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	4,57	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	5,10	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	5,10	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	5,10	CDD annualisé
service généraux				
Adjoint technique	C	Activité	12,55	CDD annualisé
Adjoint technique	C	Activité	24,50	CDD annualisé

Nombre de postes contractuels ouverts 39 dont 3 en CDI

Nombre de postes contractuels pourvus 39

Nombre d'Equivalents Temps Plein 21

Deux postes aux espaces verts en CDD ont été recrutés, un poste aux bâtiments en CDD a été recruté à compter du 1^{er} novembre. M. le Maire précise que la commune souhaite aussi participer à la formation des jeunes. Dès lors, deux apprenties ont été recrutées, l'une pour la communication qui vient remplacer en partie Mme Galardon partie en arrêt de travail et l'une pour l'animation de la vie locale qui viendra soutenir Mme Rouiller.

A l'accueil, une stagiaire a aussi été recrutée. Elle sera présente en mairie pendant 14 semaines. M. le Maire propose qu'une photographie soit faite de toutes ces nouveaux visages présents en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications ainsi présentées du tableau des effectifs,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

05 – Ressources Humaines – Prime exceptionnelle pour les animateurs diplômés embauchés en contrat d'engagement éducatif (C2E) cet été - Décision

Les animateurs diplômés sont engagés lors de la période estivale sur la base d'un contrat C2E. Le forfait de ce contrat a été défini par le conseil municipal en séance du 21 mai 2015. Depuis cette date, il n'a jamais été réévalué.

C'est pourquoi, il est proposé de réévaluer ce forfait avec un effet rétroactif à compter du 10 juillet 2023 pour être en adéquation avec le SMIC horaire et surtout supprimer une injustice par rapport aux stagiaires.

Cette année, 5 animateurs sont concernés : Noé Chauvet, Marine Lefort, David Juret, Emma Barreau et Alizée Robin.

Pour cet été, cette prime s'élèverait à :

	Nbre de jours travaillés cet été	Salaire ancien forfait (74€)	Proposition forfait à 104€ (9h*11,52€)	Prime exceptionnelle
Noé CHAUVET	34,50	2 553,00	3 588,00	1 035,00 €
Marine LEFORT	26,50	1 961,00	2 756,00	795,00 €
David JURET	23,50	1 739,00	2 444,00	705,00 €
Emma BARREAU	25,50	1 887,00	2 652,00	765,00 €
Alizée ROBIN	13,00	962,00	1 352,00	390,00 €

Un prochain projet de délibération présenté au cours de la séance du mois de novembre proposera de :

- Fixer un nouveau forfait pour l'année 2024 pour les contrats C2E,
- Définir les règles de rémunération des stagiaires BAFA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une prime exceptionnelle aux 5 animateurs listés ci-dessous et pour les montants indiqués,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

06 – Solidarité – Soutien financier au peuple marocain à la suite du séisme survenu dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 – Décision

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune du May-sur-Evre tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune du May-sur-Evre souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500,00 €.

Par exemple :

- Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;

- à la Protection civile,
- à la Croix Rouge
- au fonds de solidarité de Cités Unies France, ...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à la Croix Rouge pour venir en aide au peuple marocain à la suite du séisme survenu dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

07 – Culture – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire – Décision

Depuis deux ans, la commune a créé un partenariat avec la compagnie du Cirque du Docteur Paradi en lui mettant un lieu à disposition et en lui donnant main forte pour l'implantation de ses chapiteaux.

Mme Marie-Claude Rochais précise qu'en 2021, la commune s'est vu attribuer une subvention de 5 300 €, en 2022 10 000 € et en 2023 5 000 €.

Cette subvention met en avant le travail réalisé en terme d'actions culturelles en lien avec le Cirque du Docteur Paradi comme le suivi de création Histoire de Pom avec une classe du cycle 3, une rencontre en classe avec la directrice artistique de la compagnie, la découverte du travail des musiciens en plateau, des échanges avec l'artiste du cirque et son agrès dans la cour de l'école, des ateliers jonglages pour 55 collégiens, des séances scolaires pour 450 élèves du cycle 2 et 3 et 40 étudiants de l'université d'Angers et la visite technique du chapiteau. La liste n'est bien entendu pas exhaustive, il y a eu plein de choses faites depuis 3 ans.

Dans le cadre de l'appel à projet Région Médicis, la commune peut solliciter le soutien financier de la Région des Pays de la Loire pour les résidences artistiques à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'appel à projet Région Médicis,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 20 000 € pour l'année 2023,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

08 – Eclairage public – Programme de rénovation 2023 ESC.193.22.06 - SIEML – Décision

M. Morinière présente dans le cadre du programme de rénovation 2023, l'avant-projet détaillé n°ESC-193.22.06.

Il précise qu'il y a sur la commune principalement deux actions en matière d'éclairage public, une action de maintenance de l'existant et une action de rénovation des candélabres de vieille génération pour les passer en led.

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux participation	Montant de la participation à verser
193.22.06.01	Eclairage public	43 Rénovation souterraine	Rénovation éclairage public 2023 - Fdc 35% rue Michel Boistaud, Joachim du Bellay et place Marcel Taupin	10 582,31 €	65,00 %	6 878,50 €
193.22.06.02	Eclairage public	43 Rénovation souterraine	Rénovation éclairage public 2023 - Fdc 25% rue Michel Boistaud, Joachim du Bellay et place Marcel Taupin	29 240,00 €	75,00 %	21 930,00 €
Totaux				39 822,31 €		28 808,50 €

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1

La commune de MAY SUR EVRE par délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2023 accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Rénovation éclairage public 2023 - Fdc 65% rue Michel Boistaud, Joachim du Bellay et place Marcel Taupin
- Rénovation éclairage public 2023 - Fdc 75% rue Michel Boistaud, Joachim du Bellay et place Marcel Taupin
- montant de l'opération : 39 822,31€ HT
- taux de participation : 65% (10 582,31 €) et 75% (29 240,00 €)
- montant de participation à verser au SIEMML : 28 808,50 € HT

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3

Le Maire de la commune de MAY SUR EVRE, le Comptable de la commune de MAY SUR EVRE et le Président du SIEMML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

09 – Eclairage public – Travaux de réparation du réseau d'éclairage public DEV193.23.189 - SIEMML – Décision

M. Morinière présente dans le cadre des travaux de réparation du réseau d'éclairage public Chemin du Rocher et rue du Verdeau, l'avant-projet détaillé n°DEV-193.23.189.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

La collectivité de May-sur-Èvre (le) par délibération en date du 21/09/2023 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

DEV193-23-189 : à la suite de la demande de la commune, remplacement de 5 lanternes de type Stella par des lanternes tilt T1 et en mettre 2 en stock

- Montant de la dépense : 5 542,98€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 4 157,24€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3

Le Maire de la commune de MAY SUR EVRE, le Comptable de la commune de MAY SUR EVRE et le Président du SIEMML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

10 – Eclairage public – Travaux de réparation du réseau d'éclairage public DEV193.23.190 - SIEMML – Décision

M. Morinière présente dans le cadre des travaux de réparation du réseau d'éclairage public rue Louis Fizeau, l'avant-projet détaillé n°DEV-193.23.190.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

La collectivité de May-sur-Èvre (le) par délibération en date du 21/09/2023 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

DEV193-23-190 : suite demande de la mairie suppression du point 528 et basculement sur la façade de la maison au n°25 et remise au propre des torsadés posés en provisoire

- Montant de la dépense : 2 783,63€ Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 2 087,72€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune de MAY SUR EVRE, le Comptable de la commune de MAY SUR EVRE et le Président du SIEMML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

11 – Rentrée scolaire – Présentation des équipes - Information

M. Hervé Garreau présente les équipes de l'école, de la pause méridienne, du restaurant scolaire, de la périscolaire et de l'accueil de loisirs du mercredi.

Voir le document joint au procès-verbal.

M. Hervé Garreau note le nombre important des personnes recrutées pour assurer la pause méridienne dans les deux écoles. C'est un moment intensif et tendu.

M. Hervé Garreau rappelle l'objectif de la commune de pérenniser ces équipes d'animateurs, c'est pourquoi il est proposé des contrats au minima à 80% d'où leur présence sur plusieurs temps d'animation auprès des enfants. Les animateurs sont donc multcartes, d'où l'absence de routine.

12 – Animations sportives – Présentation de la nouvelle organisation - Information

M. Hervé Garreau présente la nouvelle organisation des animations sportives : l'éveil sportif, l'école municipale des sports, le multisport adultes et le multisport seniors.

Le plus important à retenir est la stabilité des équipes dans tous les temps consacrés aux enfants.

- Informations diverses

1/ Pôle de M. Garreau :

- Bilan de l'été pour l'ALSH

Journées enfant

été 2013	1 352	
été 2014	1 340	
été 2015	1 295,5	
été 2016	1 192	
été 2017	1 211,5	
été 2018	1 301	Sur 39 jours
été 2019	1 397	Sur 38 jours
été 2020	1 387,5	Sur 38 jours
été 2021	1 945,5	Sur 39 jours + 141 jours enfants sur 5 camps

été 2022	1 454	Sur 25 jours pas de camp
été 2023	1 946,5	Sur 29 jours + 128 jours enfants sur 4 camps

66,8 enfants en moyenne par jour tout au long de l'été contre 57,9 l'été précédent (hors camp)

Les raisons :

- De plus en plus d'enfants sur le May, la demande ne cesse d'accroître.
- Le site très chouette attire peut-être de plus en plus ?

Quelques chiffres :

2021	2022	2023
218 enfants	200 enfants	219 enfants
44 hors communes	24 hors communes	14 hors communes
39 "10-12 ans"	22 "10-12 ans"	31 "10-12 ans"

Bilan :

Points +	Points -
<p>> Premier été pour lequel la capacité d'accueil passe à 104 enfants, (jusqu'à 88 avant). Maximum non atteint, le pique a atteint 98 enfants sur site + 14 en camp à l'extérieur en même temps. Plus de 90 enfants sur sept journées uniquement.</p> <p>> Moins de liste d'attente que les derniers étés -> très positif pour les familles</p> <p>> Nouvelle équipe en grande partie, jeune mais motivée et motivante.</p> <p>> Une grosse partie de l'équipe continuerait avec nous l'été prochain.</p> <p>> 4 camps ont eu lieu cet été avec entre 12 et 14 enfants de 5 à 12 ans. Retours très positifs des familles.</p> <p>> Ambiance de l'été très positive en général, les parents nous ont fait de bons retours, notamment lors de la soirée parents. Au sein de l'équipe, une bonne cohésion s'est installée. Les financements BAFA ayant fait parler d'eux dans les journaux, trois nouvelles familles s'intéressent déjà à ce sujet pour les années à venir. Nous ne devrions pas manquer d'animateurs dans les années à venir.</p> <p>> Le site avec les barnums, les plateformes, les arbres... est de plus en plus agréable, chaque année nous remarquons l'évolution, merci pour ce qui a pu être fait par la commune. Les sanitaires sont très appréciés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Beaucoup de stagiaires, qui reprenaient plus tôt, ce qui a entraîné un déménagement en sous-effectif, long et assez compliqué avec l'aide du service bâtiment en moins. ➤ Côté organisation : revoir la préparation des activités, car le planning impose parfois des réattributions à du personnel n'ayant pas préparé l'activité en question, ➤ Préparer tout, ensemble, pendant les réunions déjà en place ? -> Plus long mais moins contraignant pour l'équipe une fois les réunions finies. ➤ Le manque de clés s'est fait ressentir surtout certaines semaines, l'échange de clés entre les groupes a parfois été pesant pour certain. -> Un accès temporaire est-il possible pour les personnes ayant des clés pour d'autres raisons (musiciens, ATSEM, ...) et intervenant au centre été ?

La capacité d'accueil a été augmentée non pas le nombre d'animateurs. On est passé de 104 à 88 enfants. La plus grosse fréquentation était de 98 enfants + 14 enfants en camps. Cette année, il y a eu moins de liste d'attente.

Cette année les activités sportives ont été associées aux animations Ados et l'ASLH. Le retour est très positif

- Bilan de l'été pour les Ados

Journées enfant

2023 : 217 journées enfant soit un taux de fréquentation de 12 enfants par activité

2022 : 261 journées enfant

2021 : 326 journées enfant

2020 : 122 journées enfant

2019 : 385 journées enfants

Les raisons :

- plus petits effectifs sur les sorties car en commun avec les Animations sportives pour diminuer les coûts
- Moins d'activités proposées car double poste de l'animatrice mais des activités répondant plus aux besoins des jeunes
- autres raisons :
 - + de vacances (parents séparés, grand parents, écrans, « cote flemme » de l'ado, ne savent pas ce qu'ils veulent, stages dans les clubs, écoles de musiques, sorties dans les écoles (surf, paintball, accrobranches ...).
 - aspects financiers des parents

Nombre de jeunes

60 en 2023 98.3 % de maytais (1 de Jallais mais qui fait tout au May)

68 en 2022

67 en 2021

39 en 2020

71 en 2019

82 jeunes (84 en 2018)

Age des jeunes

12 ans : 25 (+5) 13 ans : 19(-4) 14 ans : 11(+3) 15 ans : 1(-4) 16 ans : 0(-6) 17 ans : 4(+1)

Plus de plus jeunes ce qui va permettre de faire connaître l'espace et ce sont des jeunes qui pourront être plus facilement fidélisés.

Bilan :

Points +	Points -
<ul style="list-style-type: none">- Jeux libres ou jeux de société fonctionnent +++- Activité en commun avec AS top- Pas de soucis avec les parents ou les jeunes	<ul style="list-style-type: none">- Sorties en doublon avec la vie perso- Dur de proposer quelque chose qui attire- Jeunes moins acteurs, moins partants et très consommateurs- Aiment ne rien faire

<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'activité plus basique (cache-cache) - Les soirées films cartonnent - Adore la cuisine - De + en + de jeunes le vendredi soir 	
---	--

Choix de la fréquence des activités

- Proposer moins d'activités permet aux jeunes de se mobiliser
- Aucune activité de l'été n'a été annulée car toujours pleines quasiment
- Petite Liste d'attente sur certaines sorties
- Proposer du libre une fois par semaine permet de toucher certains jeunes qui ne venaient pas autrement
- Les soirées repas film plaisent vraiment aux jeunes et en réclament plus, c'est aussi une découverte des classiques (les bronzés, les sous-doués...)
- Une activité « basique » dans la semaine plait aux jeunes car on retrouve l'essentiel et ce sont des choses qu'ils ne font plus (loup garou, cache-cache...)

Axes d'améliorations :

- Proposer aux jeunes des camps
- Graff dans la salle Anim'Ados en chantier jeunes
- Proposer d'assister à un concert et au JO
- Des activités arts créatifs (bijoux, Bullet journal, personnalise des vêtements...)
- Chantier couture à destination de l'ALSH, cantine, octobre rose ...
- Motiver un groupe de jeunes à mener des projets
- Sortir les plaquettes animations en même temps
- Remettre en place les chantiers de Jeunes pour l'année prochaine

Bilan financier :

- Moins de dépenses de transport car sortie en commun avec les animations sportives donc optimisation des couts avec le bus plein
- Moins de grosses activités pour diminuer le coût pour les familles et pour la collectivité mais les grosses activités proposées aux jeunes plaisent vraiment

- Bilan de l'été pour les Animations Sportives

2021 : 69 enfants pour 32 activités soit 2,16 enfants par activité

2022 : ?

2023 : 42 enfants pour 10 animations soit 4,2 enfants par activité

Pour cet été, il y a eu 10 animations sur l'ensemble de l'été pour les activités sportives, certes moins que les autres années mais au prorata, il y a eu plus d'enfants par activité.

Sur les 2 mois, 42 enfants différents (37 maytais, 5 non maytais, 88 % de maytais). Les 5 enfants hors communes sont scolarisés au May et font partis du tissu associatif maytais.

Il y a eu 10 animations sur l'été, puisque je suis allé aider 2 à 3 jours par semaine à l'accueil de loisirs et que les animations sportives ont été fermées une semaine de plus. Cette fermeture m'a permis d'être au centre avec les enfants et de faire pratiquer du sport en interne sur la dernière semaine de juillet. Cela a aussi permis de rendre les activités sportives plus attractives et de les faire découvrir à un maximum d'enfants.

La passerelle mise en place pour les vacances facilite le transfert entre les 2 activités et permet à plus d'enfants de pouvoir venir, c'est un service qui est apprécié par les parents.

Un temps d'accueil est mis en place 30 min avant et après les activités pour que les parents puissent emmener et ramener leurs enfants. Plus de la moitié des enfants inscrits à l'activité profitent de ce temps d'accueil.

Le fait de faire des sorties cela permet de prendre contact avec différent enfants qui sont rarement présent lors des activités.

L'optimisation des sorties a permis de réduire les coûts de transport.

Points positifs	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none">- Les sorties conjointes avec les Anim'Ados, pour réduire les dépenses de bus, les sorties ont bien fonctionné.- Les 2 journées sport aux animations sportives sont positives en contenu et en quantité d'enfants.- La passerelle entre le centre et les activités.- 30 min d'accueil avant et après activité.	<ul style="list-style-type: none">- Se concerter plus tôt avec le centre et les Anim'Ados pour sortir les plaquettes en même temps.- Camps l'année prochaine.- Mise en place d'un délai d'annulation sur le portail famille afin d'optimiser les taux d'encadrements.- Se garder du temps hors centre de loisirs pour gérer le temps administratif.

Bilan financier :

Augmentation du coût de transport puisque j'ai proposé des sorties en commun avec les Anim'Ados mais cela a permis d'avoir des enfants qui ne venaient pas auparavant.

A l'avenir, il y aura une baisse des dépenses du service extérieur dû à l'arrêt du contrat de Profession Sport et Loisirs.

2/ Pôle de M. Morinière :

- Assainissement : qualité de l'eau rejetée dans la station est de bonne qualité. Au 1^{er} semestre 2024, il y aura des travaux dans la commune :
 1. Rue de la villette : mise en séparatif dans le but d'améliorer ce que l'on envoie dans la station d'épuration = 75 000 € en eaux usées et 95 000 € en eaux pluviales
 2. Rue Nantaise, rue des Hortensias, rue des Tulipes, rue des œillets qui déversent à travers le boulevard du 8 Mai = 334 000 € en usées et 430 000 € en eaux pluviales. Il y aura une circulation alternée.

2 réunions publiques vont être organisées en amont des travaux pour échanger avec les riverains de ces travaux. M. le Maire indique qu'il a été créé deux pages pour Cholet Agglomération dans le magazine pour que les habitants se rendent compte de son importance.

3/ Pôle de Mme Rochais :

- Vous avez reçu une invitation pour le spectacle d'ouverture de saison, il faut transformer cette invitation en billet pour partager ensemble une super soirée.

4/ Pôle de Mme Jobard :

- Le mois de novembre est le mois de lutte contre les violences faites aux femmes. Il y aura une exposition « En Prises » qui se tiendra dans la mairie avec des photographies et des bornes d'écoute du 10 au 22 novembre
- En parallèle, le mercredi 15 novembre, une conférence suivie d'un débat animée par le centre d'information des droits des femmes accompagné d'une psychologue et d'une juriste sera proposée à l'espace culturel Senghor.

- Repas des aînés : le vendredi 20 octobre avec une participation de 6€ par personne pour financer toutes les activités proposées par le CCAS pour la population.

5/ Pôle de Mme Dabin :

Mme Florence Dabin présente le prochain magazine dont le travail a été assez laborieux. M. le Maire remercie chaleureusement Mme Dabin pour le travail réalisé sur ce magazine.

6/ Affaires générales

- Le prochain conseil du 9 novembre aura lieu au Centre Jean Ferrat. Nous y recevrons le conseil municipal des enfants dès 19 heures afin qu'ils puissent au plus tard à 21 heures.
- M. le Maire précise qu'il a reçu deux personnes pour échanger sur la CTG dont le directeur du Centre Ocsigène. Les échanges ont été fructueux. On devrait recevoir un calendrier d'actions intéressantes tout en gardant notre autonomie
- Réunion de travail sur le PLUI-h mardi dernier. Les conseils municipaux devront se proposer d'ici la fin de l'année sur le volet politique du PLUI-h. Il y a une date de rattrapage le 17 octobre à Cholet pour toute la population et le 19 octobre à Lys Haut Layon.
- Loi APER accélération pour les énergies renouvelables pour laquelle les conseils municipaux vont devoir se prononcer d'ici la fin de l'année sur leur souhait de se voir développer sur leurs territoires les énergies renouvelables. Pour le solaire, même les secteurs protégés par le patrimoine pourraient héberger des panneaux solaires. Il faudra se prononcer sur l'éolien et ce malgré le périmètre de protection Thales. Il faudra organiser une sorte de réunion publique pour échanger sur ces sujets. M. Nicolas Martin souligne qu'il y a certains agriculteurs qui se plaignent de l'éolien pour la santé des bovins et la production de lait. M. le Maire précise qu'il y a un agriculteur qui se plaint. Pour M. Jacques Barré, le hors-sol est encore pire. Il y a un élevage de lapins, ils ont été obligés de débrancher les panneaux solaires. M. Morinière précise que ce genre de projet ne peut se faire sans concerner en amont l'environnement humain qui doit être parie prenante. Pour M. le Maire, tout est affaire de compromis.
- Le 8 octobre, vous êtes tous invités à un match à Cholet Basket. La direction renvoie le mail du protocole Cholet Agglomération.
- M. Didier Humeau présente le budget du sentier de l'Evre = 18 000 € en tout dont 12 500 € pour les collectivités dont 3 125 € pour le Choletais. Tout doit être calé pour le mois de mars car l'organisme qui classe le sentier en GR se réunit en mai et en octobre.

Fin de la séance à 22h